



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JANVIER 2017

L'An Deux Mille dix-sept, le 3 JANVIER, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS–LASCOURS se sont réunis dans la Salle du Conseil de la MAIRIE, sur la convocation du 29 décembre 2016 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Pierre Nicolas ADAMIEC, Jean-Charles ALLEMAND, Lucien AULERY, Christian BEAU, Jean-Claude BEAUVE, Sabrina BOUXIN, Jean-Claude BUET, Karine DUBOIS, Fabien FIARD, Muriel MILLOT, Michel TOULOUZE.

Absent et Excusé : Rémy COSTA pouvoir donné à Fabien FIARD, Amandine TOULOUZE pouvoir donné à Michel TOULOUZE, Jocelyne CEZAR pouvoir donné à Pierre Nicolas ADAMIEC

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

Madame Muriel MILLOT est nommée secrétaire de séance.

En préambule du conseil municipal, Monsieur le Maire remercie Pierre Nicolas ADAMIEC pour avoir tenu la permanence des inscriptions électorales le samedi 31 janvier 2016.

1 - Vœux Commune

Les vœux du Maire auront lieu le 14 janvier 2017 à la Salle du Parc à 18h30.

A cette occasion, l'exposition photos, enrichie de nouvelles photos, sera de nouveau présentée les 13 et 14 janvier de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Lucien AULERY et Michel TOULOUZE se chargent, avec le concours de l'épicière du village, de l'organisation et de l'approvisionnement du vin d'honneur.

Le livret d'accueil ainsi que le livre de Monsieur Octave ETIENNE seront remis aux nouveaux arrivants.

Karine DUBOIS propose d'actualiser la maquette du livret.

Le Maire Fabien FIARD se renseigne sur les tarifs de location de verres pour éviter l'usage de gobelets en plastique.

2 - Vœux Alès Agglomération

Les vœux Alès Agglomération se dérouleront le Mercredi 18 janvier 2017 à 18 h30 au parc des expositions de MEJANNES LES ALES.

Remy COSTA sera le représentant de la Mairie de CRUVIERS LASCOURS.

3 - Alès Agglomération 2, fonctionnement

Une réunion du conseil communautaire est prévue le jeudi 5 janvier 2017 à partir de 18h.

Au 1^{er} janvier 2017, la nouvelle communauté d'agglomération, issue de la fusion à Ales Agglomération des Communautés de Communes du Pays Grand Combien, de Vivre en Cévennes et de Hautes Cévennes, comptera désormais 73 communes.

Sa taille et son nombre d'élus impliquent, pour répondre aux besoins des élus et surtout à ceux de la population avec efficacité, de faire évoluer la gouvernance d'Alès Agglomération. Cette nouvelle gouvernance dans laquelle les élus, et notamment les Maires, doivent prendre part, devra permettre :

*D'une part, une grande efficacité dans les relations entre les communes et l'agglomération : les communes représentant l'agglomération localement, l'agglomération constituant un lieu ressource pour les communes.

*D'autre part la mise en place d'orientations stratégiques en lien avec le projet de territoire qui devra être actualisé.

Le bureau communautaire, composé du Président, des 15 Vice-présidents et d'au moins un représentant par commune, comptera au total 77 membres. Dans le cas où le Maire est également Conseiller Communautaire, celui-ci sera membre du comité des Maires et du bureau. Dans le cas contraire, c'est le Conseiller Communautaire de la commune, ou le 1^{er} dans l'ordre de la liste lorsqu'il y a plus d'un conseiller dans la commune, qui sera invité aux réunions du bureau.

Le bureau se réunira sur convocation du Président à J-7 aux assemblées plénières.

Son rôle sera d'assurer la préparation des futures assemblées, bureau/conseil de communauté.

Ce dernier examinera exclusivement le fonctionnement propre de l'agglomération : budget Primitif, débat d'orientation budgétaire, décisions modificatives et contenu des politiques publiques, tarifs...

4 - Commissions Alès Agglomération 2

Les commissions, au nombre de 24, examinent les domaines de compétences de l'Agglomération.

Lorsqu'une commune est représentée par un seul Conseiller Communautaire, le Maire peut désigner par arrêté, s'il le souhaite, un Conseiller Municipal de sa commune pour le représenter.

Les commissions se réunissent au moins une fois par trimestre.

Elles examinent les délibérations avant leur mise à l'ordre du jour et émettent un avis.

Elles proposent, chacune dans son domaine, des évolutions et des évaluations des politiques Publiques mises en œuvre.

Chaque commission est assistée par un ou deux cadres désignés par le Directeur Général.

Les dates de réunion, ainsi que la préparation de l'ODJ, sont coordonnées par l'Administration Générale.

Le rôle des commissions

Le Conseil Communautaire peut, pour l'exercice d'une ou plusieurs de ses compétences, former des commissions chargées d'étudier les dossiers relevant d'un domaine de compétence spécifique, afin de formuler des propositions de projets de délibérations à l'exécutif.

Les commissions, dont la liste est fixée en Conseil Communautaire, instruisent les dossiers et émettent un avis sur les affaires qui leurs sont soumises.

Chaque commission est composée d'un Président, d'un Vice-Président et de 19 membres au maximum :

- *Le Président de la Communauté d'Agglomération est Président de droit de l'ensemble des commissions.

- *Le Vice-Président est désigné au sein des membres de chaque commission, lors de leur première réunion d'installation.

- *Les 20 membres maximum de chaque commission, sont désignés par le Conseil de Communauté.

Les séances ne sont pas publiques mais y sont associées, à titre consultatif, des personnes étrangères au Conseil Communautaire, appartenant aux pôles et directions de la communauté Alès Agglomération, selon leur domaine de compétence.

5 – SIVOM

La Préfecture a pris un arrêté pour indiquer au Président du SIVOM actuel, Michel MARTIN, que ses fonctions de Président ont cessés au 31/12/2016, du fait de la dissolution de Leins Gardonnenque.

Il convient d'élire un nouveau Président du SIVOM au sein des 9 communes restantes, et de procéder ensuite à la réintégration des anciennes communes de Leins Gardonnenque.

La gestion du SIVOM sur les dernières années apparait obscure sur certaines délibérations, c'est pourquoi le Maire de Moussac a saisi le Procureur de la République et la Préfecture.

Nous avons rendez-vous en Préfecture ce mercredi avec les communes de Martignargues, Moussac et Ners, pour éclaircir les points sur l'avenir du Sivom.

L'élection du nouveau Président du SIVOM aura lieu jeudi 12 janvier.

6 - Remboursements de la poste

La Poste a remboursé l'ensemble des factures pour l'agencement de la poste.

Détails :

Facture de Mr SANCHEZ Stéphane pour l'électricité : 453 € TTC

Facture de Mr VALENTIN Jean Claude pour l'agencement : 5123.40 € TTC

Facture de Mr ESPINOSA Damien pour le volet roulant électrique : 1020 € TTC

Total : 6596.40 € TTC

7 - Plan local d'urbanisme

La synthèse du diagnostic sera présentée à l'ensemble de la population de CRUVIERS-LASCOURS en réunion publique le 6 janvier à 18h00 au foyer.

Une réunion de travail des élus pour le PADD est prévue à 16 h le même jour.

Un cahier de doléances ainsi que le diagnostic sont mis à disposition en Mairie.

Les documents de révision du PLU sont téléchargeables sur le site de la Mairie.

8 - Questionnaire centre de loisirs

L'équipe municipale de CRUVIERS-LASCOURS a souhaité connaître l'avis des parents des enfants scolarisés sur plusieurs communes voisines sur l'éventuelle nécessité d'ouvrir un **Centre de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** sur la commune de CRUVIERS-LASCOURS pour l'accueil des enfants pendant les petites vacances scolaires, celui de MEJANNES LES ALES étant trop éloigné de nos communes.

Afin d'évaluer la pertinence du projet, nous avons sollicité les Mairies de BOUCOIRAN, ST MAURICE DE CAZEVEILLE, CASTELNAU-VALENCE, MARTIGNARGUES, ST JEAN DE CEYRARGUES, ST ETIENNE DE L'OLM et ST CEZAIRE DE GAUZIGNAN, pour remettre le questionnaire à tous les enfants de leurs écoles respectives à partir du Lundi 9 janvier 2017 et demander son retour au plus tard le Vendredi 20 janvier 2017.

9 - Evènements culturels et animations 2017

Le déroulé des manifestations sur la commune pour 2017 a été programmé, avec ajouts ou modifications possibles, voire suppressions d'évènements en fonction des impondérables.

Janvier : le 14 : Vœux du Maire, le 15 : Tournoi du Tennis club, le 21 : élection de Miss Roussillon (Salle du Parc), le 28 : soirée Jazz Manouche, le 29 : Loto APE

Février : le 11 février : Cinéplan avec 2 séances 18h30 et 20h30 (films à choisir)

Mars : le 4 mars : Monsieur Elyan ALLEGRE propose une soirée musicale avec la prestation d'un guitariste (profits reversés à une association).

Avril : œufs de Pâques

Mai : vide grenier / marché aux fleurs

Juin : fête de la musique (voir pour le développement d'un petit festival avec des artistes amateurs)

Juillet / août : fête du village, nuit des étoiles

Septembre : le 16 : pièce de théâtre « Occident » à 20h30

Octobre / novembre : goûter des aînés

Décembre : théâtre tout public, Goûter de Noël

Karine Dubois présente à l'ensemble du Conseil les conditions de la venue du cinéma itinérant sur les communes. Le montant s'élève à 262,00 € pour une ou deux séances consécutives, montant versé par la commune d'accueil pour couvrir les frais de déplacement et d'installation du matériel audiovisuel. Le prix du billet d'entrée pour le public est de 4,00 € par personne.

Le conseil opte pour 2 séances en février. Le choix des films reste à définir.

10 - GR6 et GR700

Soucieux d'améliorer la traversée et l'accueil des randonneurs sur notre commune, il est envisagé une solution qui proposerait le déplacement des deux chemins de randonnée qui traversent notre commune : le GR6 et le GR700.

Ces deux chemins de randonnée passent actuellement sur une route goudronnée à partir du point "Bellevue" jusqu'au centre du village, alors qu'il existe une alternative qui permettrait de les faire passer par un chemin qui surplombe le Gardon et la Droude donnant ainsi un point de vue imprenable sur le Mt Aigoual, le Mt Lozère, le Mt Bouquet, les Alpilles ... avec un raccordement sur le tracé actuel au niveau du temple de Cruviers.

Ce nouvel itinéraire permettrait aux randonneurs d'éviter le chemin goudronné, lequel a depuis a été mis en sens unique jusqu'au village, avec les désagréments et les risques liés à la circulation automobile. D'autre part il a été constaté que les marcheurs, au niveau des écoles de Cruviers, empruntaient la départementale D18 jusqu'à Brignon (voie très fréquentée et peu sécuritaire pour les piétons) au lieu de s'orienter vers le centre du village et regagner Brignon par les chemins de terre. Le nouveau tracé conduisant au temple centre du village, éviterait que les gens partent sur la D 18.

Cette modification du tracé des sentiers de randonnée, en dehors de l'aspect sécuritaire, permettrait aux marcheurs d'avoir accès à un point de ravitaillement à l'épicerie du village, à un point d'eau, à des toilettes publiques, à un accès wifi gratuit et à une aire de pique-nique en passant par le cœur du village de Cruviers.

Après connaissance et analyse de notre demande de modification des GR 6 et GR 700, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Gard de MILHAUD a émis un avis favorable.

Voici leur réponse :

« Il y a quelques temps, le GR 6 empruntait ce chemin. Or, d'après notre base de données, l'itinéraire aurait été modifié en 2005 pour cause de "privatisation du chemin liée à des constructions". Après analyse cadastrale, il semblerait que le chemin rural est effectivement interrompu par deux parcelles privées : B1101 et B1102 appartenant à Mme GOLL (Usufruitier) et M. WLODARSKI (Nu-proprétaire). D'après le cadastre, ils seraient tous deux habitants de Cruviers-Lascours.

Étant donné que ce chemin est actuellement emprunté par le réseau local d'itinéraires d'Alès Agglomération (cartoguide "Garrigues et vignobles autour de Vézénobres"), je me suis rapprochée de Monsieur D'Urso afin qu'il puisse m'indiquer si des conventions d'autorisation de passage ont été signées. Je suis dans l'attente de sa réponse.

Dans le cas où ces conventions n'existeraient pas, il nous faudra récupérer l'autorisation de passage de ces propriétaires. Je reviendrai alors vers vous.

La modification des GR sera l'occasion de régulariser la situation en inscrivant ces itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées du Gard (sous maîtrise d'ouvrage départementale).»

11 - Arrêt bus Vignaners

Réalisation d'un arrêt de bus devant le lotissement le Vignaners.

Monsieur le Maire avait présenté 3 devis lors du dernier Conseil Municipal : Entreprises GIRAUD, LAUTIER et JOFFRE.

L'entreprise LAUTIER, devis le moins-disant, avait été retenue pour la réalisation des travaux.

Mais suite à l'intervention du Conseil Général, de nouvelles prestations ont été rajoutées. Après révision des devis, l'entreprise JOFFRE est finalement retenue.

La demande de subventions concernant les amendes de Police contiendra la réalisation de ces travaux ainsi que la mise en sécurité de la montée de Lascours avec des ralentisseurs, suivant l'enveloppe obtenue.

12 - Commission finances

Rendez-vous le 11 janvier avec M. LACREU pour des conseils et un complément d'information sur la gestion des finances.

Prochaine réunion de travail avec les élus, le mercredi 25 janvier à 20 h.

13 - Budgets 2017

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour proposer des projets qui permettront d'améliorer et d'embellir le cadre de vie de notre village.

Quelques suggestions :

- * Réhabiliter le mur du champ de foire en fausses pierres apparentes,
- * Créer des espaces végétalisés,
- * Revoir l'aménagement du cimetière et de son parking,
- * Parking du temple,

* Donner plus de visibilité à l'épicerie...

Pierre Nicolas ADAMIEC propose de faire le tour du village avec Joël GEREVINI pour faire un état des lieux sur les différentes problématiques de voiries.

14 - Contrat Mickaël PASSE

Mickaël PASSE, actuellement employé sous contrat aidé 20 heures par semaine, vient de nous adresser un courrier dans lequel il demande la modification de son contrat pour bénéficier d'un plein temps, soit une durée hebdomadaire de 35 heures.

Son contrat actuel est financé à hauteur de 3500 euros par an et peut-être prolongé dans la limite de 60 mois. Son passage à 35 heures, toujours dans le cadre d'un contrat aidé par le Pôle Emploi, coûterait environ 8000 euros de plus par an à la commune, coût qui reste néanmoins avantageux au regard d'une embauche ordinaire.

Après débat au sein du Conseil Municipal sur l'utilité d'une enveloppe horaire supplémentaire au service de l'entretien sur la Commune, nous décidons d'accéder à sa demande sous réserve de conditions. Aussi nous allons faire la demande auprès de Pôle Emploi pour que son contrat puisse être modifié à compter de février 2017, cela nous permettra de mesurer l'efficacité de son horaire supplémentaire avant la date butoir de reconduction du contrat en mai 2017 pour une durée d'un an.

Le passage à 35 heures impliquera une nouvelle organisation de son temps de travail, avec la mise en place d'un planning de tâches précises à accomplir de manière autonome. Pour l'accompagner dans cette démarche, nous lui donnerons accès à des formations pour acquérir les compétences techniques nécessaires, mission qui nous est impartie dans le cadre de l'embauche d'un contrat aidé. C'est après ces trois mois de prise de fonction que nous arrêterons la décision de reconduire son contrat à plein temps.

15 - Questions diverses

Le Jeudi 5 janvier : réception fin des travaux sur Lascours.

Le lundi 16 janvier : déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération.

La séance est levée à 22 h 15